

Paris, le 19 juillet 2019

## **SORTIE DU RAPPORT DELEVOYE : vers la baisse programmée des retraites**

La sortie du rapport Delevoye confirme nos inquiétudes. Les critiques formulées par Solidaires et bien d'autres à l'encontre du système à points préconisé par le Haut commissariat à la réforme des retraites, n'ont pas été entendues. Les annonces en faveur des femmes ou des précaires sont de la poudre aux yeux pour vendre la réforme, elles ne sont pas à la hauteur des besoins et seront financées par les autres retraité-es.

### **- Le nouveau régime de retraites à points organise la baisse des retraites**

L'objectif n°1 du régime unique de retraites à points préconisé est de maintenir la masse des pensions versées chaque année sous la barre des 13,8 % du PIB. La baisse des pensions est programmée, d'ailleurs le rapport prévoit des facilités pour un-e retraité-e de reprendre un emploi et de cumuler emploi et retraite ! Le niveau des retraites devra donc s'ajuster à cette « règle d'or d'équilibre financier », ce que permet le pilotage du système de retraites à points. Le taux de remplacement par rapport aux revenus antérieurs n'est plus garanti. Le système universel de retraite garantirait un minimum de retraite s'établissant à 85% du Smic net.

### **- Le rapport Delevoye préconise de retarder l'âge de départ en retraite à 64 ans**

L'âge légal de départ en retraite (62 ans), est contourné par un système de décote/surcote de 5% par an afin d'inciter à une prolongation d'activité et d'aboutir à un « âge d'équilibre » à 64 ans (entendre équilibre financier), à partir de la génération née en 1963. Par cette manœuvre, il s'agit bien de faire travailler plus longtemps celles et ceux qui ont un emploi : l'âge pivot de 64 ans sera amené à être décalé pour respecter les contraintes financières du régime.

### **- Droits familiaux : des rustines !**

Le rapport préconise une majoration de points de 5% par enfant dès le premier enfant, la majoration de points acquis pourra être partagée entre les deux parents, ce qui va à l'encontre des droits des femmes, déjà pénalisées par des retraites basses, inférieures de 42% de celle des hommes en moyenne. Un dispositif de réversion unique, qui garantirait un niveau de vie égal à 70% du total des retraites perçues par le couple serait mis en place. La règle d'Or du rapport lui interdit de représenter plus de 35 % des retraites.

### **- Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique menacés**

Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique relevant de la catégorie active seront supprimés, excepté pour les métiers dits « régaliens » (policiers, douaniers, pompiers, surveillants pénitentiaires) et les marins. Le compte professionnel de prévention (C2P, pénibilité) peut permettre, avec des règles drastiques, un départ anticipé de 8 trimestres maximum (pas avant 60 ans). Il sera étendu aux fonctionnaires et aux régimes spéciaux ainsi que le départ pour incapacité permanente.

**Dès la rentrée, Solidaires s'engagera dans la mobilisation contre cette réforme des retraites, et pour de véritables droits à la retraite pour toutes et tous.**

31 rue de la Grange aux belles  
75 010 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org  
www.solidaires.org

